



Le Canada et les changements climatiques : il faut établir des cibles fermes, en chiffres absolus

**Rapport de Greenpeace présenté au
Comité législatif chargé du projet de loi C-30 (CC30)**

12 février 2007

Les cibles inadéquates de la *Loi canadienne sur la qualité de l'air*

Telle que rédigée actuellement, la *Loi canadienne sur la qualité de l'air* ne prévoit AUCUNE cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020. Sa seule cible est pour 2050, et elle est inadéquate. Dans l'*Avis d'intention*, on établit une cible de réduction des émissions de « 45 à 65 % par rapport aux niveaux de 2003 d'ici 2050 ». ¹ En 2003, les émissions du Canada s'élevaient à 754 millions de tonnes (Mt), ce qui signifie qu'en 2050, les émissions du Canada seraient de 264 à 415 Mt.

Selon le Protocole de Kyoto, on doit calculer les réductions de GES par rapport à leur niveau de 1990 (l'année de référence commune établie dans le cadre du Protocole). Or, en 1990, les émissions du Canada s'élevaient à 599 Mt. ² Les pourcentages de réduction visés par l'*Avis d'intention* (45 à 65 %) pour 2050 seraient donc sensiblement moins élevés si on les calculait par rapport au niveau de 1990.

Il faut fixer des cibles à court, moyen et long terme

En tant que signataire de la Convention-Cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 6 % par rapport à leur niveau de 1990 d'ici 2008-2012. Selon l'article 3 du Protocole, les nations signataires ont accepté de « réduire le total de leurs émissions de ces gaz d'au moins 5 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2008 à 2012 ».

Pour éviter les changements climatiques aux conséquences dangereuses, Greenpeace demande en premier lieu au Canada et aux autres pays industrialisés de respecter leurs engagements de Kyoto. Par la suite, les pays devront adopter d'autres cibles de réduction encore plus sévères, soit une réduction de 30 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2020, puis de 80 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2050.

Ces cibles ont été établies par les scientifiques et elles représentent les réductions de GES à atteindre pour empêcher la température moyenne de la planète d'augmenter de plus de 2 °C, soit le seuil à partir duquel l'augmentation aurait des conséquences dangereuses. Avant le début de l'ère industrielle, la concentration des GES dans l'atmosphère était de 280 parties par million (ppm) en équivalent CO₂ (CO₂e). La concentration actuelle est d'environ 430. Dans le

¹ *Avis d'intention d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements et d'autres mesures pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre*, 19 octobre 2006, article 9.3.

² En ratifiant le Protocole de Kyoto en décembre 2002, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 6 % par rapport à leur niveau de 1990 d'ici 2008-2012 (563 Mt).

Rapport Stern, on estime qu'il faut limiter la concentration à 450 à 550 ppm.³ Or, on estime que le taux de CO₂e pourrait atteindre le seuil des 550 ppm dès 2035. Avec une telle concentration, les scientifiques estiment qu'il y a de 77 à 99 % des chances que la température moyenne augmente de plus de 2 °C. À son tour, une pareille augmentation accentuerait de façon radicale les risques que les changements climatiques entraînent des conséquences dangereuses et irréversibles.

Plus nous attendrons avant de réduire les émissions de GES, plus les réductions devront être radicales pour atteindre le même objectif. C'est pourquoi il est absolument essentiel de commencer à réduire les émissions immédiatement.

Il est aussi important de rappeler que les changements climatiques ne surviennent pas au même rythme partout sur la planète. En toute logique, le Canada devrait donc se sentir encore plus concerné que d'autres pays puisque le réchauffement dans la région arctique canadienne est deux fois plus rapide que celui de la moyenne terrestre.

Les cibles mesurées en intensité des émissions sont inacceptables

L'*Avis d'intention* de la *Loi canadienne sur la qualité de l'air* révèle que « le gouvernement a l'intention d'adopter une approche fondée sur l'intensité des émissions pour établir les objectifs de réduction ».⁴ L'intensité des émissions est une mesure relative qui permet de chiffrer les émissions de GES par rapport à l'activité économique. Mais les cibles établies en mesure d'intensité ne permettent pas d'évaluer les progrès réels (ni les reculs...) réalisés. Par exemple, si on compare l'intensité des émissions du Canada entre 1990 et 2004, on observe une diminution de 14 % (les émissions sont passées de 0,84 Mt de GES par milliard de dollars de produit intérieur brut à 0,725).⁵ Ce pourcentage de réduction est trompeur parce qu'il reflète essentiellement les améliorations réalisées en matière d'efficacité énergétique. Si on met de côté cette mesure relative et qu'on examine les chiffres absolus, on enregistre plutôt une forte augmentation pendant cette période, soit 27 %.

Dans le cadre de son plan pour contrer les changements climatiques, le gouvernement albertain a adopté en 2002 des cibles de réduction d'intensité. Ce type de cibles ne sert qu'à détourner l'attention pour nous faire oublier que les émissions réelles augmentent. Ainsi, les cibles de réduction d'intensité de la province sont de 16 % pour 2010 et de 28 % pour 2020. En chiffres absolus, cela risque de correspondre à des augmentations marquées des GES : 34 % de plus en 2010, et 38 % en 2020.⁶

Greenpeace s'oppose au concept des cibles mesurées en intensité des émissions et préconise l'adoption de cibles de réduction mesurées en chiffres absolus.

³ *Le rapport Stern : Les sciences économiques des changements climatiques, sommaire exécutif*, 30 octobre 2006, p. iii.

⁴ *Avis d'intention d'élaborer et de mettre en œuvre des règlements et d'autres mesures pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre*, 19 octobre 2006, article 9.3.

⁵ Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national, 1990-2004: sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, avril 2006, p. 4.

⁶ Gouvernement de l'Alberta, *Albertans & Climate Change: Taking Action*, octobre 2002, p. 11

La crise climatique au Canada

Même s'il a pris des engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto en 1997, le Canada a élaboré seulement trois plans pour contrer les changements climatiques : le *Plan d'action 2000*, le *Plan du Canada sur les changements climatiques* (2002) et le *Plan du Canada sur les changements climatiques (Projet vert)* (avril 2005). Les premiers plans reposaient essentiellement sur des mesures volontaires plutôt que sur l'instauration de mesures législatives efficaces et de programmes incitatifs. En conséquence, les émissions de GES n'ont pas diminué. Au contraire, entre 1990 et 2004, elles sont passées de 599 à 758 Mt, soit une augmentation de 27 %. Par rapport à l'objectif de Kyoto (563 Mt), cela représente un surplus de 35 %.⁷

À l'échelle mondiale, le Canada fait partie des plus mauvais élèves en matière de réduction des GES. **Il est le quatrième pire pays** parmi les 41 pays industrialisés visés par l'Annexe 1 du Protocole. Seuls la Turquie, l'Espagne et le Portugal ont enregistré une augmentation plus élevée de leurs émissions. Même les États-Unis, qui n'ont pourtant pas ratifié le Protocole, ont mieux fait, avec une augmentation de 16 %.⁸ Qui plus est, le Canada ne semble pas sur la voie de l'amélioration puisqu'il était sixième avant-dernier en 2005.

On ne peut pas dire que le précédent gouvernement libéral a été un champion de la lutte aux changements climatiques, mais son *Projet vert* de 2005 avait le mérite d'établir des bases solides pour s'attaquer au problème et il aurait permis au Canada de respecter ses engagements de Kyoto, notamment grâce à l'achat de droits d'émissions sur les marchés internationaux.

Telle que rédigée à l'heure actuelle, la Loi canadienne sur la qualité de l'air ferait reculer le Canada encore plus sur la voie de la lutte aux changements climatiques.

L'objectif de Kyoto est réalisable

Le gouvernement actuel ne s'est pas retiré officiellement du Protocole de Kyoto, mais c'est tout comme, puisque son inaction signifie que, dans les faits, nous ne pourrions pas respecter notre cible de réduction de 6 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2012. Le présent gouvernement tente de dépeindre l'objectif de Kyoto comme étant « irréaliste » ou « impossible à atteindre ». C'est loin d'être le cas.

Pour atteindre cet objectif, toutefois, le Canada doit accepter d'y mettre le prix. Malheureusement, le gouvernement fait exactement le contraire : dans son premier budget, en mai 2005, il a réduit de 4 à 2 milliards \$ l'enveloppe budgétaire quinquennale allouée à la lutte aux changements climatiques.

Si le gouvernement a besoin d'argent, il devrait créer un « Fonds vert » comme celui du Québec et imposer une taxe sur les combustibles fossiles. La taille de ce fonds serait déterminée par l'ampleur des besoins financiers liés à l'atteinte de nos objectifs. Ce fonds devrait constituer une priorité importante du gouvernement.

Par ailleurs, il est faux de dire que la poursuite des engagements de Kyoto entraînerait un « effondrement économique ». Au contraire, comme l'a démontré Nicholas Stern, directeur des services financiers du gouvernement britannique et ancien économiste en chef de la Banque Mondiale, c'est plutôt l'inaction qui serait extrêmement coûteuse. On estime que le fait de ne pas agir pourrait entraîner des dépenses équivalentes à environ 20 % du PIB mondial chaque

⁷ Environnement Canada, *Rapport d'inventaire national, 1990-2004: sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*, avril 2006, p. 4.

⁸ Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, *Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2004*, 30 octobre 2006, p. 4.

année, contre seulement 1 % si on agit rapidement et efficacement pour réduire les émissions de GES.

Le mois dernier, Greenpeace a publié un rapport sur l'utilisation de l'énergie d'ici à 2050 qui va dans le même sens que les conclusions du rapport Stern. Essentiellement, il conclut qu'il est tout à fait possible, à l'échelle mondiale, de produire une énergie propre et renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique tout en assurant la croissance économique et tout en abandonnant graduellement les sources d'énergies polluantes et dangereuses comme le charbon et l'énergie nucléaire.⁹

Nous avons été contents d'entendre le ministre Baird déclarer que le temps des mesures volontaires était révolu. En effet, il faut imposer des cibles de réduction obligatoires des émissions aux grandes entreprises à partir de 2008. Ces cibles devront être établies de façon à atteindre l'objectif de Kyoto pour la période d'engagement de 2008-2012 (soit une réduction de 6 % par rapport au niveau de 1990). Il faut que l'industrie assume sa juste part des réductions : elle est responsable de 50 % des émissions – elle doit réaliser au moins 50 % des réductions.

Le Canada doit aussi adopter des normes d'efficacité énergétique plus sévères pour son parc automobile. Pour ce faire, notre gouvernement pourrait égaler, voire même surpasser les normes californiennes.

Il faut accélérer la création de programmes incitatifs pour la production d'énergie verte et la conservation de l'énergie. Par exemple, le Canada doit instaurer un programme incitatif efficace pour favoriser l'installation de toits solaires pour le chauffage de l'eau.

Le Canada doit éliminer les subventions directes et indirectes qu'il accorde à l'industrie des combustibles fossiles et à l'industrie nucléaire. Par exemple, dans le cas des sables bitumineux, il faut éliminer la mesure d'accélération de la déduction pour amortissement pour des investissements dans des technologies à forte éco-efficacité. Il faut aussi éliminer les subventions annuelles versées à Énergie atomique du Canada limitée (EACL) – nous avons déjà engouffré 20 milliards \$ pour soutenir cette technologie coûteuse, polluante et dangereuse. L'énergie nucléaire ne réglera pas le problème des changements climatiques – il faut plutôt utiliser cet argent pour favoriser le développement des énergies vertes, moins coûteuses, plus efficaces et plus sécuritaires.

Il faut mettre les forces du marché à profit en créant un système d'échange de droits d'émission vraiment efficace et en imposant des cibles de réduction sévères pour chaque secteur industriel. Il ne faut pas établir de prix plafond pour l'achat des droits d'émission ni permettre à l'industrie d'éviter de payer le coût réel de ses activités polluantes en créant un Fonds de recherche et développement comme on le propose dans l'*Avis d'intention*. Il est aussi essentiel que le système permette les échanges de droits d'émission à l'échelle internationale. Il faut que les entreprises puissent acheter des droits partout dans le monde et que l'argent de ces droits serve à mettre en oeuvre des projets verts et à implanter des mesures concrètes de réduction des GES.

Il ne faut pas oublier que Kyoto ne se limite pas à une réduction globale des GES de 5 % d'ici 2012. Le but du Protocole est de créer un vaste mouvement international qui commence avec les pays industrialisés et qui visera aussi les pays en développement pour les périodes d'après-

⁹ [R]évolution énergétique, Greenpeace et le Conseil européen des énergies renouvelables, janvier 2007. Voir : www.greenpeace.org

2012. Il est essentiel d'intégrer rapidement les pays en émergence dans le processus de façon à gérer les changements climatiques à l'échelle internationale si nous voulons éviter des catastrophes planétaires. La Chine, l'Inde et le Brésil ont déjà commencé à participer – il est essentiel de maintenir le cap.

Que ce soit en temps de guerre ou en temps de paix, le Canada a toujours respecté ses engagements. Et les citoyens du pays veulent qu'il en soit de même pour Kyoto.

Si nous attaquons le problème avec détermination, une année à la fois, nous réussissons. Nos émissions de 2007 seront d'environ 800 Mt. En appliquant une réduction annuelle de 50 Mt, nous pouvons atteindre notre objectif de 550 Mt d'ici 2012. Alors, allons-y!

Pour plus de renseignements :

David H. Martin

Coordonnateur national, campagne Climat et énergie, Greenpeace

Tél. : 416-597-8408, poste 3050

Courriel : dave.martin@yto.greenpeace.org

Steven Guilbeault

Responsable de la campagne Climat et énergie et directeur pour le Québec, Greenpeace

Tél. : 514-933-0021, poste 13

Courriel : steven.guilbeault@yto.greenpeace.org